

Allocution du juge Ornella Porchia à l'occasion de la cérémonie en l'honneur des membres du Tribunal de l'Union européenne marquant la cessation de leurs fonctions – Luxembourg, le 15 septembre 2025

Ornella Porchia*

*Monsieur le Président de la Cour, Cher Koen,
Monsieur le Président du Tribunal, Cher Marc,
Chers collègues, chers invités, chers amis,*

Je vous confie ne pas être encore en mesure de faire un bilan complet de mon expérience à l'issue de ces six années passées au Tribunal. Je me limiterai, à ce stade, à partager avec vous quelques-unes de mes émotions, à vous faire part aussi de quelques sentiments que j'éprouve ainsi qu'à vous soumettre mes premières réflexions sur mon expérience au Tribunal.

J'ai été impressionnée par la Cour depuis ma première visite ici à Luxembourg dans les années 80. Je garde encore le souvenir de la sculpture du pistolet « noué », symbole de paix, qui se trouvait à côté du bâtiment de la Cour et que j'ai retrouvée récemment cachée dans le parc

* Professeur en Droit de l'Union européenne, Université de Turin – Ancien Président de la Xème chambre du Tribunal.

de la Coque. En ces temps de crises et de conflits, cette sculpture mériterait certainement de reprendre plus de visibilité, pour nous rappeler que la justice européenne et l’État de droit sont en mesure de mettre sous silence le bruit et le feu des armes.

Après mon expérience à Bruxelles, j’ai obtenu en 2019 le privilège de vivre de l’intérieur l’expérience juridictionnelle en étant nommée juge au Tribunal. Un rêve professionnel qui est devenu réalité. À partir de ma nomination, j’ai fait tout mon possible pour profiter de cette extraordinaire opportunité, en me plongeant à fond dans l’activité de juge avec dévouement et conviction, mais aussi toujours avec enthousiasme, dans le respect de mes valeurs et de mes principes.

Je suis vraiment heureuse d’avoir pu exercer ce nouveau métier de juge européen et d’avoir pu assumer la responsabilité de président de chambre pendant trois ans.

L’expérience peut ne pas être longue et a été affectée malheureusement par la longue période de crise sanitaire, mais je l’ai vécue intensément, ce qui m’a permis de connaître les codes ‘secrets’, quelques fois un peu ésotériques, de la procédure qui domine la vie du Tribunal.

Le plaisir et la satisfaction de cette expérience ont été valorisés par la chance que j’ai eue d’avoir trouvé des collaborateurs inspirés par les mêmes sentiments qui m’animent. J’ai pu éprouver un sentiment partagé également auprès des stagiaires qui ont découvert une passion pour le droit européen et qui ne voulaient plus laisser l’institution à l’issue de leur stage. C’est le miracle de l’institution, on pourrait dire, qui transforme le petit pays du Luxembourg en Pays « enchanté ».

Il ne faut jamais oublier : le projet européen a toujours besoin d’être alimenté, et de manière constante. Il ne faut jamais le prendre en tant que tel pour acquis.

Cette conviction qui guide maintenant mon engagement est de pouvoir partager à l’avenir la richesse professionnelle que j’ai reçue. Le retour à l’université devrait me permettre d’accomplir aisément cette tâche. En

effet, il est de la nature même de tout professeur ordinaire, comme me l'a rappelé quelqu'un, de développer et de transmettre les valeurs surtout aux jeunes, qui ont la responsabilité d'alimenter le projet européen.

L'activité du Tribunal se caractérise par la variété des questions qui lui sont soumises.

Toutes les questions sont importantes, comme je l'ai appris dès ma première expérience d'avocat en tant que praticien du droit. Il n'y a pas de grandes affaires ni de petites affaires. Si nous remontons à l'origine du processus européen, en 1960, qui aurait pu d'ailleurs qualifier au départ l'affaire *Costa* de grande affaire?

Parmi les affaires dans lesquelles je me suis trouvée impliquée, en tant que juge rapporteur mais aussi en tant que juge assesseur, fonction qui demande un sens des responsabilités absolument équivalent, je me limiterai à faire référence à quelques-unes. Ici, je pense en premier lieu aux affaires qui soulèvent la question de la répartition des compétences entre le juge national et le juge de l'Union pour exercer le contrôle de légalité des actes portant nomination de procureurs européens et de procureurs européens délégués à la suite des premières applications des dispositions du règlement sur le parquet européen. D'autres affaires, qui pouvaient paraître au départ anodines, ont soulevé, pour la première fois, la compétence du juge de l'Union pour connaître d'actes du Parquet européen.

Je pense en second lieu à d'autres domaines. Nous avons été amenés à réfléchir sur le contrôle de validité des actes européens dans le cadre de différentes procédures composites qui requièrent la participation des autorités nationales et de l'Union, comme dans le système des AOP, mais aussi dans celui du contrôle des activités bancaires ainsi que dans celui de la protection de données.

Nombreuses sont les interrogations soulevées par ces affaires qui mériteront sans doute encore une plus grande réflexion.

Sur un autre plan, je pourrais aussi faire référence aux affaires dans le domaine de la politique commerciale, en particulier dans le cadre de la réglementation anti-contournement des règles du dumping ou des subventions.

Comme je le disais, toutes les affaires sont susceptibles d’avoir des enjeux procéduraux, de soulever des questions juridiques sensibles et délicates. C’est le cas aussi, il ne faut pas l’oublier, dans des domaines tels que la fonction publique, où il y a derrière quasiment toujours une personne physique. Dans ce contexte, une règle à laquelle j’ai cherché à rester fidèle, c’est de ne jamais oublier que nous sommes au service des citoyens et de la justice, sans tomber amoureuse de la question juridique en soi, une tentation qui anime souvent les juristes en général. En effet, l’activité juridictionnelle n’est pas le but, elle est le moyen.

J’ai eu par ailleurs le privilège de participer à l’autre défi auquel a été confronté le Tribunal récemment, au-delà de l’élargissement à 54, à savoir participer, en tant que membre du comité mixte Cour-Tribunal, aux premières étapes du processus qui a amené assez rapidement à la grande réforme de 2024, concernant le transfert de compétences, pour laquelle Monsieur le Président de l’Institution, Koen, s’est énormément investi.

Maintenant, permettez-moi de procéder à quelques remerciements.

Je voudrais remercier sincèrement les collègues de la chambre dont j’ai assuré la Présidence pendant le mandat des trois dernières années. Je pense à Marc, Lauri, Paul et Steven, qui m’ont permis de garder une approche très rigoureuse dans une ambiance amicale et de respect mutuel. La dimension dialectique et collégiale au sein de notre chambre était la règle avec tout ce que cela implique. En tant que Présidente de chambre, j’ai toujours essayé d’exercer mon rôle dans le respect des règles qui s’imposaient avant tout à moi, avec à l’esprit d’être à l’écoute des besoins de chacun de mes collègues. J’ai constamment recherché à garantir le plus souvent une prise de décision collégiale, en ménageant les impératifs de chacun.

Je ne peux pas oublier aussi les collègues de l'ancienne chambre à laquelle j'ai été affectée à mon arrivée, Heikki, Nina, Mirela et bien évidemment Marc qui m'a accompagnée tout au long de mon expérience au Tribunal avec son extraordinaire gentillesse et disponibilité.

Je voudrais remercier aussi M. le Président du Tribunal, Marc, qui, surtout dans les moments de difficulté, a fait preuve d'une grande attention et sensibilité. Je pense à la période du Covid, pendant laquelle il nous envoyait tous les jours un message pour garder le sentiment d'appartenance à une communauté malgré la distance.

Je voudrais adresser un remerciement spécial pour leur soutien et disponibilité au greffier, Vittorio, et à son prédécesseur Emmanuel.

Je voudrais aussi adresser un merci aux autres collègues et amis, qui m'ont beaucoup donné. Il faut le reconnaître, l'expérience à 54 est un défi, c'est vrai, elle favorise la création de cercles ou de sous-groupes, mais elle est riche d'une grande diversité culturelle et professionnelle, accompagnée de l'envie de parvenir à une bonne compréhension des uns et des autres.

À ce point, je voudrais enfin remercier mon cabinet, Alain, Mariacristina, Georgios, Carmela et Myriam, chacun avec sa propre qualité et tous complémentaires.

Une famille, qui m'a procuré beaucoup d'émotion, le plaisir de discuter sur chaque petit détail des affaires, mais aussi sur les à-côtés, les apéritifs, les pique-niques pas loin des locaux du Tribunal, expérimentés pendant la période Covid en absence de locaux accessibles, et qui sont devenus presque une tradition annuelle. Les excursions ensemble. Je ne suis pas sûre que je saurai m'adapter à l'absence de cette chère équipe dans ma nouvelle vie professionnelle.

J'ai également une pensée pour toutes les personnes qui ont travaillé à un moment ou à un autre dans mon cabinet pendant ces six dernières années. Je pense aussi à tous les membres du personnel des différents

O. Porchia – Allocution à l'occasion de la cérémonie en l'honneur des membres du Tribunal...

services (greffe, ressources humaines, interprétariat, chauffeurs et tous les autres), avec lesquels j'ai pu travailler ici.

En conclusion je voudrais souhaiter un bon travail et une bonne continuation aux collègues et à tous ceux qui sont impliqués dans les services, consciente de la grande responsabilité qu'ils assument à faire fonctionner la machine dans le respect des citoyens.

Permettez-moi enfin de vous adresser à toutes et tous un grand merci pour tout ce que j'ai reçu.